

FICHE – EXPERIENCE

COMMENT GÉRER LES INCIVILITÉS AUTRES QUE CELLES LIÉES AUX DÉCHETS ?

Mictions sauvages

Retour d'expérience du SPW Mobilité et Infrastructures - Laurent Donato -
Directeur

Le cas particulier de la gestion des toilettes publiques le long des autoroutes wallonnes est particulièrement éclairant. Deux cas de figure peuvent se présenter : soit les aires d'autoroutes sont concédées à des pétroliers qui offrent une palette de services en ce compris des toilettes payantes, soit les aires sont gérées directement par le service public de Wallonie.

Dans le premier cas, les toilettes payantes sont généralement associées à un système de cashback qui permet à l'utilisateur de récupérer sa dépense en bon d'achat. Rendre les toilettes publiques payantes sur les aires non concédées : une solution au maintien de la propreté ?



Pour Laurent Donato « *Cela ne résoudrait sans doute pas le problème de vandalisme. De plus, nous tenons à offrir un service de base gratuit aux camionneurs qui payent une taxe kilométrique pour circuler sur notre réseau. De notre point de vue, il est nécessaire d'investir dans du matériel robuste, de prévoir des toilettes autonettoyantes et d'assurer un entretien régulier des installations. C'est l'option que nous*

avons choisie pour les toilettes gratuites qui ont été installées récemment sur l'aire autoroutière de Fernelmont : les équipements sont en aluminium, ce qui n'a pas empêché le vol de distributeur de rouleaux et les tags à l'extérieur du bloc ! Il n'y a pas de miracle, ce type de dispositif nécessite des moyens importants pour garantir un état de propreté optimal et nous allons poursuivre dans cette voie. »

Retour d'expérience de la Ville de Namur - Caroline Setruk - Cheffe du service Propreté publique

Depuis 2018, la Ville de Namur a décidé de lutter contre la problématique des mictions humaines en investissant dans des toilettes publiques autonettoyantes.



La ville de Namur a souhaité répondre aux besoins des visiteurs et des touristes. La gratuité est un choix de la Ville de vouloir miser sur l'accessibilité tant pour les visiteurs que pour les personnes sans domicile fixe. Les lieux d'implantation des toilettes publiques sont étroitement liés aux publics visés par ces dispositifs. Deux toilettes sont présentes dans des parcs de la Ville et sont donc accessibles aux jeunes enfants alors que les deux autres sont situées dans le centre urbain.

Pour Caroline Setruk, Cheffe du service Propreté publique, « Ces dispositifs représentent un budget non négligeable pour la Ville puisque l'installation d'une toilette publique coûte 130 000 € HTVA à laquelle il faut ajouter des coûts annuels de maintenance et de consommables. Malgré le fait que ces toilettes sont autonettoyantes, la Ville doit également procéder au nettoyage des toilettes trois fois par semaine. De plus, elles font régulièrement l'objet de vandalisme, ce qui nous a amenés à adapter l'horaire d'ouverture afin de limiter leur accès pendant la nuit. Le prestataire désigné enregistre 1 panne par mois et par toilette, ce qui est important quand on sait que ces pannes peuvent occasionner une fermeture plus ou moins longue. La panne la plus fréquente étant liée à l'abandon d'objets dans les syphons. »

Quelles leçons tirer de ce type de dispositif ?

« Ces toilettes autonettoyantes sont fort utilisées, les chiffres mensuels rapportent des utilisations pouvant monter jusqu'à 3 500 par mois. Cependant elles utilisent une technologie très poussée qui les rend finalement fort sujettes aux pannes. Les coûts générés par ce type de dispositif peuvent néanmoins amener à se questionner sur la pertinence de recourir à un matériel aussi sophistiqué. Autre préoccupation majeure : comment éviter que ces toilettes ne deviennent des lieux de consommation de drogues illicites ? Cette problématique est d'ailleurs abordée au sein de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine) dont certains membres expérimentent l'usage de tubes fluorescents de couleur bleue pour rendre plus difficile la distinction des veines du bras par les toxicomanes. »

Voir :

- Fiche-action n°28 du cahier de la Propreté Publique : Mictions sauvages
-